



☎ : 06.11.54.43.99

✉ : didier.pla@laposte.net

Poitiers, le 17 novembre 2022

Madame Pascale PIN

Secrétaire générale de la préfecture de la Vienne

7 PLACE Aristide BRIAND
86000 POITIERS

Madame La Secrétaire générale,

Les élections professionnelles 2022 qui se dérouleront du 1 au 8 décembre sont un exercice démocratique essentiel pour évaluer la représentativité au sein d'une préfecture. Vous êtes persuadée comme nous, qu'il faut obtenir le taux le plus élevé d'électeurs pour que l'exercice soit réussi.

Vos services ont transmis un courriel le 08 novembre informant les personnels que les notices de vote étaient disponibles le jeudi 10 novembre sur la demie-journée le matin et le lundi 14 novembre dans les mêmes conditions en matinée.

Lundi 14 novembre dans l'après-midi et ce matin j'ai essayé en vain de vous contacter par téléphone pour échanger avec vous concernant la demande des personnels de la préfecture de la Vienne de retirer leur notice de vote aux élections professionnelles 2022. Je vous avais demandé lundi sur répondeur le taux de retrait des notices de vote car la CGT craignait une participation faible suite à l'appel de plusieurs agents n'ayant pu se rendre à l'un des deux rendez-vous.

Les journées du 10 et 14 novembre 2022 n'ont pas été choisies de façon à permettre de retirer largement les notices de vote. Un préavis dont la CGT était dépositaire couvrait la journée. Le lendemain était férié. On pouvait s'attendre à un taux d'absentéisme important à cette date.

Le lundi est un jour massivement télétravaillé, peu de personnels sont présents et cela a été le cas le 10 novembre à l'inverse du mardi où les personnels du CERT cartes grises sont en présentiel.

La CGT Intérieur de la préfecture de la Vienne demande à ce que les agents puissent retirer les notices de vote au service que vous voudrez bien nous désigner et d'en faire la publicité.

Par ailleurs des agents inscrits sur la liste CGT Intérieur de la préfecture de la Vienne sont concernés. Des agents en CLM nous informent que rien ne leur a été transmis. Qu'en est-il des agents en congé de maladie ordinaire ?, en congé ? Nous demandons à ce qu'un envoi postal soit adressé à leur domicile.

La CGT vous sait gré, Madame la Secrétaire générale, de l'expression de ses salutations républicaines.

Pour le syndicat CGT de la Préfecture de la Vienne

Le Secrétaire général Didier PLA